

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

METRE – DEVIS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 32 31 01 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 302 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation

METRE –DEVIS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SECONDAIRE DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, *en se basant sur des documents de référence de la construction*,

- ◆ d'acquérir des savoirs nécessaires à la réalisation de métrés,
- ◆ de participer à l'élaboration de devis
- ◆ de montrer l'utilité des métrés et devis dans le processus de la construction.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En dessin technique :

- ◆ lire et interpréter un plan ;
- ◆ établir un plan en appliquant les normes du dessin (échelles, traits, mise en page et disposition des vues, cadre et cartouche) ;
- ◆ réaliser un croquis à main levée.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Bases de dessin technique » - code 32 61 02 U21 D1, classé dans l'enseignement secondaire supérieur de transition

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1 <u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Métré - devis	CT	J	24
Laboratoire : métré - devis	CT	E	40
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

4.1 Métré- devis

En se basant sur des documents de référence d'un élément simple de construction (garage, bâtiment maximum 2 étages, ouvrage simple de génie civil, ...),

4.1.1. Métré

L'étudiant sera capable :

- ◆ de respecter les prescriptions du code de mesurage ;
- ◆ d'appliquer avec méthode les calculs de surfaces et de volumes ;
- ◆ de lire les plans et d'en extraire les cotes indispensables à la réalisation d'un métré ;
- ◆ d'extraire du cahier des charges les éléments nécessaires à la rédaction du métré ;
- ◆ de remplir correctement des feuilles de métré présentées sous forme de tableaux ;
- ◆ de vérifier la concordance du métré par rapport aux plans et au cahier des charges.

4.1.2. Devis

L'étudiant sera capable :

- ◆ de rechercher (toute documentation à l'appui) les différents paramètres intervenant dans les coûts : prospection des coûts de matériaux, évaluation du coût de la main-d'œuvre, du temps de réalisation, des frais généraux, de l'évaluation du coût en matériel, ... ;
- ◆ de calculer le prix de revient et le prix unitaire de différents éléments de construction ;
- ◆ de calculer le devis à partir du métré et des prix unitaires, forfaits, ... ;
- ◆ d'établir, en fonction des besoins et qualités, des coûts globaux (matériaux, transport, ...);
- ◆ de réaliser, à partir d'un devis, des exemples d'états d'avancement en tenant compte des différents modes de paiement (par phase, travaux en régie et selon les quantités exécutées,...);
- ◆ d'expliquer la notion de révision des prix et ses conséquences.

4.2. Laboratoire : métré- devis

L'étudiant sera capable,

- ◆ d'utiliser un logiciel approprié aux domaines du métré et du devis;
- ◆ de vérifier l'ordre de grandeur des résultats.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, *à partir d'un dossier de construction simple (garage, bâtiment maximum 2 étages, ouvrage simple de génie civil, ...), et en utilisant le support informatique adéquat et la documentation appropriée,*

- ◆ de rédiger le métré d'une partie du dossier ou d'un projet simple ;
- ◆ d'établir, en fonction des besoins et qualités les coûts globaux (matériaux, transport, ...).

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'utilisation adéquate des termes spécifiques ;
- ◆ le respect du code de mesurage ;
- ◆ la clarté dans la présentation des calculs et des documents.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Laboratoire : métré - devis », il est recommandé de prévoir un poste de travail par étudiant.